

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 juin 2025
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-neuvième session
Point 51 de l'ordre du jour
**Étude d'ensemble de toute la question des opérations
de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

Conseil de sécurité
Quatre-vingtième année

**Lettres identiques datées du 30 mai 2025, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par la Représentante permanente de l'Allemagne auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé établi par la présidence de la Conférence ministérielle des Nations Unies de 2025 sur le maintien de la paix, qui s'est tenue à Berlin les 13 et 14 mai 2025 (voir annexe).

À un moment crucial pour l'Organisation des Nations Unies et le maintien de la paix, la Conférence ministérielle a montré combien il importait pour les États Membres de préserver le maintien de la paix, qui constituait un instrument fondamental du multilatéralisme. En tout, 133 États Membres, dont 54 étaient représentés par leur Ministre des affaires étrangères ou leur Ministre de la défense, 8 organisations internationales et plus de 1 000 représentants y ont participé. Parmi les États Membres, 90 ont indiqué qu'ils continuaient à soutenir les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et 74 ont pris des engagements concrets.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 51 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Antje Leendertse



**Annexe aux lettres identiques datées du 30 mai 2025 adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par la Représentante permanente de l'Allemagne auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

**Conférence ministérielle des Nations Unies de 2025 sur le maintien
de la paix, tenue à Berlin, les 13 et 14 mai 2025**

Résumé établi par la présidence

La Conférence ministérielle des Nations Unies de 2025 sur le maintien de la paix s'est tenue à Berlin les 13 et 14 mai 2025. Les délégations de 134 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont 51 étaient représentés au niveau ministériel, le Secrétariat de l'ONU ainsi que des représentants de 10 organisations régionales et des observateurs ont examiné l'avenir du maintien de la paix. Parmi les États Membres, 74 se sont engagés à combler les lacunes en matière de capacités et à aider les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à s'adapter aux problèmes qui se font jour ainsi qu'aux nouvelles réalités. La société civile, le monde universitaire et les groupes de réflexion qui forment la Global Alliance for Peace Operations (alliance mondiale au service des opérations de paix), ainsi que les délégués de la jeunesse, ont apporté une contribution précieuse à la Conférence.

En tant que pays hôte de la Conférence ministérielle, l'Allemagne tire les conclusions suivantes :

**1. Renouveau de l'engagement en faveur des activités de maintien de la paix
des Nations Unies**

Faisant écho au Pacte pour l'avenir, les participants ont noté que les activités de maintien de la paix des Nations Unies avaient fait leurs preuves et réaffirmé leur volonté de continuer à enregistrer des succès. Ils ont souligné que le maintien de la paix des Nations Unies restait un instrument de prévention, de gestion et d'atténuation des conflits armés sans équivalent, qui associait une vaste expérience, une légitimité et un bon rapport coût-efficacité tout en permettant un partage multilatéral des charges efficace. Plusieurs d'entre eux ont rappelé que les principes fondamentaux des activités de maintien de la paix des Nations Unies étaient toujours d'actualité. Les participants ont rendu hommage au personnel de maintien de la paix et aux sacrifices qu'il avait consentis pour la paix. Ils ont fait valoir que, pour soutenir les processus politiques, il fallait que les missions soient réactives, souples et dotées d'un mandat approprié et de ressources suffisantes, et qu'il importait d'apporter un appui politique fort et uni au maintien de la paix.

2. Avenir du maintien de la paix

Les participants ont demandé au Conseil de sécurité d'arrêter des mandats réalistes, hiérarchisés et axés sur la demande, tout en préservant le cadre normatif et les normes de l'Organisation. Ils ont souligné qu'il fallait que l'ONU soit prête à planifier et à déployer de nouvelles missions adaptées aux contextes dans lesquelles elles opéraient. Ils ont pris note de l'étude indépendante intitulée *L'avenir du maintien de la paix, nouveaux modèles et capacités connexes*, ressource utile pour comprendre qu'il était possible d'accroître la souplesse et la créativité des activités de maintien de la paix en fonction des besoins sur le terrain. Ils ont fait connaître leurs attentes à l'égard de l'étude entreprise par le Secrétaire général sur l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix, demandée dans le Pacte pour l'avenir. Ils ont salué les efforts

faits pour renforcer l'efficacité des opérations de paix, notamment par l'utilisation de la technologie.

Les annonces de contributions faites à la Conférence ministérielle de Berlin dans un véritable esprit de partage des coûts au niveau international aideront les opérations de paix à continuer de se préparer et de s'adapter. À la lumière de la crise de liquidités que connaît actuellement l'ONU, les participants ont rappelé qu'il était crucial que les contributions mises en recouvrement pour les opérations de maintien de la paix soient intégralement versées en temps voulu. Ils ont souligné que, pour que les missions puissent s'adapter aux besoins futurs tout en accomplissant leurs tâches quotidiennes, il fallait hiérarchiser les mandats, prendre des mesures visant à renforcer l'efficacité et l'intégration et appliquer avec plus de souplesse les règles et règlements de l'Organisation.

3. Réforme du maintien de la paix et partenariats en la matière

Les participants ont réaffirmé que les activités de maintien de la paix des Nations Unies constituaient un partenariat mondial qui s'attaquait aux causes profondes des conflits et soutenait la stabilité à long terme. Ils ont également mis en avant la nécessité de consolider la réforme du maintien de la paix et la capacité de planification du Secrétariat, ainsi que celle de rendre la planification intégrée entre le Siège et les acteurs sur le terrain plus efficace. Les intervenants ont pris note de l'importance des initiatives en matière de formation, de renforcement des capacités et d'établissement de partenariats, telles que le programme de partenariat triangulaire et le mécanisme de coordination souple.

4. Pérennisation de la paix

De nombreux participants ont souligné que le succès des missions de maintien de la paix des Nations Unies restait tributaire du soutien sans faille que leur apportait le Conseil de sécurité. Ils ont également affirmé que la communauté internationale au sens large devait renforcer son soutien politique. Notant que les efforts de maintien de la paix avaient plus d'impact lorsqu'ils s'inscrivaient dans le prolongement des activités plus générales de prévention des conflits et de consolidation de la paix que menait l'Organisation, notamment dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix, les participants ont fait valoir qu'il était nécessaire de tirer systématiquement parti de tous les instruments du continuum de la paix de manière intégrée, cohérente et durable, et d'éviter tout double emploi.

5. Coopération avec les organisations régionales

Notant que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies continuaient de présenter de nets avantages comparatifs s'agissant de la gestion des crises au niveau international, les participants ont réaffirmé qu'il importait de renforcer la collaboration entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine. Se référant à la résolution [2719 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, qui constituait une étape cruciale pour que les opérations d'appui à la paix de l'Union africaine disposent d'une assise financière plus viable, ils ont mis l'accent sur la nécessité d'appliquer cette résolution historique.

6. Missions réactives et responsables en faveur d'une protection efficace des civils

Appelant l'attention sur le fait que les activités de maintien de la paix des Nations Unies sauvaient la vie d'innombrables civils ainsi que sur l'importance que revêtaient les mandats de protection des civils, les participants ont demandé que les missions répondent mieux aux besoins des communautés d'accueil, et leur rendent des comptes, en investissant dans des initiatives de proximité inclusives, en accordant

une attention particulière aux besoins des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés et en encourageant leur participation pleine, égale, sûre et véritable aux processus de paix.

Les participants ont noté avec inquiétude la prévalence des violences sexuelles liées aux conflits dans le contexte des missions de maintien de la paix des Nations Unies et mis en avant l'importance des mandats y relatifs.

Soulignant que la grande majorité des membres du personnel des missions des Nations Unies servaient avec fierté et dignité et dans le respect des droits humains et des personnes qu'ils aidaient, les participants ont également insisté sur le fait qu'il était essentiel de renforcer la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Faisant remarquer que l'exploitation et les atteintes sexuelles sapient la légitimité et la crédibilité des activités de maintien de la paix des Nations Unies, ils ont réaffirmé leur attachement à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général et fait valoir que les auteurs de tels actes devaient en répondre et qu'il fallait adopter une approche centrée sur les victimes.

7. Femmes et maintien de la paix

Les participants ont affirmé qu'il importait de créer des environnements favorables à la participation pleine, égale, sûre et véritable des femmes au maintien de la paix, alors que l'Organisation célébrait le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité. Toutes les réflexions sur l'avenir du maintien de la paix devaient tenir compte des questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. L'accent a été mis sur le rôle bénéfique des réseaux et de l'évaluation des obstacles au niveau national et le fait que les responsables devaient être sensibilisés à la question.

8. Technologie au service du renforcement de la sûreté et de la sécurité, de l'amélioration de l'efficacité et de l'intégrité de l'information

Les participants ont souligné qu'il importait d'assurer la sûreté et la sécurité des membres du personnel du maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que de veiller à leur santé mentale et physique, et demandé qu'un appui politique systématique soit apporté pour atteindre cet objectif. Afin de promouvoir la sûreté et la sécurité du personnel des missions et de renforcer l'efficacité de ces dernières, ils ont réfléchi aux possibilités offertes par la technologie, notamment l'intelligence artificielle, les systèmes de drone aérien et la télémédecine.

Les participants ont mis en avant l'importance de l'intégrité de l'information dans le contexte des missions et insisté sur le potentiel qu'ont la technologie et la formation adéquate du personnel pour lutter contre la désinformation et la désinformation. Ils ont également demandé que soit priorisée la communication stratégique.

9. Résilience opérationnelle et gestion environnementale

Les participants ont souligné qu'il importait que les opérations de paix renforcent leur résilience opérationnelle et qu'elles continuent d'améliorer leur gestion environnementale. Ils ont rappelé que la transition vers des sources d'énergie renouvelables permettait non seulement de réduire l'impact écologique et les dépenses de l'Organisation, mais aussi d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix et de renforcer l'efficacité des missions en diminuant leur dépendance logistique. Ils ont également noté que les changements climatiques aggravaient les conflits et entravaient l'exécution des mandats.